

CONTRAT-CADRE EN LIGNE (SaaS et Services Professionnels)

Le présent Contrat-cadre en ligne the Thinkproject est conclu à compter de la Date d'entrée en vigueur entre la société indiquée dans l'Annexe Commerciale en qualité de client (le « **Client** ») et l'entité Thinkproject indiquée dans l'Annexe Commerciale (« **Thinkproject** »), chacune étant désignée individuellement une « **Partie** » et collectivement les « **Parties** ».

Les Parties sont convenues de ce qui suit :

1. Définitions

1.1 Le présent Contrat régit l'acquisition et l'utilisation par le Client des Services Thinkproject.

En acceptant le présent Contrat-Cadre, notamment par la signature d'une Annexe Commerciale faisant référence au présent Contrat-Cadre, le Client accepte d'être lié par les termes et conditions du présent Contrat-Cadre.

1.2 Les termes et expressions ci-après auront la signification qui leur est attribuée ci-dessous, sauf stipulation contraire résultant du contexte.

Affilié	Désigne, pour toute partie, toute autre partie qui : (a) détient ou contrôle cette partie ; (b) est détenue ou contrôlée par cette partie ; ou (c) est sous propriété ou contrôle commun avec cette partie ; ou (d) les coentreprises d'une Partie lorsque deux ou plusieurs parties collaborent sur un projet ou une activité commerciale spécifique. Aux fins de la présente définition, « détenir » signifie la propriété directe ou indirecte de plus de cinquante (50) pour cent des participations au capital ou des droits aux distributions au titre des capitaux propres de la Partie, et « contrôler » signifie le pouvoir direct ou indirect de diriger la gestion ou les politiques de la Partie, que ce soit par la détention de titres de vote, par contrat ou autrement.
Contrat	Désigne le présent Contrat-cadre et l'Annexe Commerciale faisant référence au présent Contrat-cadre.
Utilisateurs Autorisés	désigne les employés, agents, Affiliés et sous-traitants indépendants du Client autorisés à utiliser les Services et la Documentation, tels que définis plus en détail à la Section 2.2, et ayant reçu un Compte Utilisateur et/ou un accès autorisé aux Services conformément au présent Contrat.
Jour ouvrable	désigne un jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié dans le pays où le siège social de Thinkproject est situé (tel qu'indiqué dans la section des Parties ci-dessus).
Annexe commerciale	désigne l'engagement convenu entre les Parties pour les Services au titre du présent Contrat, sous la forme d'un devis, d'un avenant, d'un Cahier des charges (Statement of Work – SOW), d'un calendrier ou de tout autre document faisant référence au présent Contrat.
Informations Confidentielles	désigne : (i) les parties non publiques du code du Logiciel ainsi que toute Documentation l'accompagnant ; (ii) toute information commerciale, financière ou technique de l'une ou l'autre des Parties communiquée à l'autre Partie dans le cadre du présent Contrat, y compris, sans limitation, toute information relative aux plans produits, conceptions, coûts, prix et noms de produits, finances, plans marketing, opportunités commerciales, personnel, travaux de recherche, développement ou savoir-faire de cette

	Partie ; et (iii) toute autre information divulguée par l'une ou l'autre des Parties qui, dans le cas des points (ii) et (iii), au moment de sa divulgation, est divulguée dans des circonstances impliquant une obligation de confidentialité, ou serait considérée comme confidentielle par les Parties, agissant avec un jugement commercial raisonnable.
Personnel Couvert	désigne, en relation avec une Partie ou ses Affiliés, ses employés, dirigeants, contractants, sous-traitants, représentants et conseillers.
Données Client	désigne les données saisies par le Client, les Utilisateurs Autorisés (ou Thinkproject pour le compte du Client) aux fins de l'utilisation des Services ou pour faciliter leur utilisation.
Lois sur la protection des données	désigne les lois et réglementations relatives à la protection des données applicables aux Services fournis au Client.
Livrables	désigne tous les éléments, travaux et résultats créés ou fournis par ou pour le compte de Thinkproject dans le cadre des Services professionnels.
Documentation	désigne les guides de démarrage rapide, tutoriels vidéo, articles d'aide, spécifications, contenus en ligne et autres documents relatifs au Service SaaS, créés, détenus et maintenus par Thinkproject.
Date d'entrée en vigueur	désigne la date de signature de l'Annexe Commerciale applicable ou, en cas de signatures à des dates différentes, la date de la dernière signature.
Frais	désigne les frais payables par le Client à Thinkproject pour les Services conformément au présent Contrat, tels que définis dans l'Annexe Commerciale.
Droit de propriété intellectuelle	désigne les brevets, droits d'auteur, droits sur bases de données, droits de conception, droits moraux, droits relatifs aux logiciels, secrets commerciaux, noms commerciaux, marques (déposées ou non).
Heures de bureau	désigne la plage horaire de 9h00 à 18h00 heure locale les Jours ouvrables dans le pays du siège social de Thinkproject.
Informations personnelles	désigne toute information identifiant une personne physique ou un foyer - étant précisée qu'une « personne physique identifiable » désigne une personne qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un numéro d'identification ou à plusieurs éléments propres à son identité physique psychologique, mentale, économique, culturelle ou sociale, traitée ou collectée par Thinkproject dans le cadre du Contrat.
Services professionnels	désigne les services d'implémentation, de conseil et/ou de formation liés au Service SaaS, fournis par Thinkproject ou pour son compte, tels que définis dans l'Annexe Commerciale applicable.
Service SaaS	désigne le logiciel fourni par Thinkproject sous forme de service, incluant l'accès à une plateforme en ligne et aux fonctionnalités associées, tel que décrit dans la Documentation, ainsi que les services de support technique.
Périmètre d'utilisation	désigne le cas d'usage interne spécifique pour lequel les Services sont concédés au Client.
Services	désigne le Service SaaS et les Services Professionnels.
Métrique de Service	désigne l'unité de mesure utilisée pour déterminer les droits d'accès et d'utilisation du Client ainsi que la tarification des Services, telle que définie dans l'Annexe Commerciale applicable.
Logiciel	désigne le logiciel propriétaire de Thinkproject sous forme de code objet lisible par machine uniquement, incluant toute correction d'erreur, mise à jour, mise à niveau, modification et amélioration

Cahier des charges ou SOW (Statement of Work)	désigne un document décrivant les Services Professionnels, faisant partie intégrante de l'Annexe Commerciale le cas échéant.
Durée de souscription	désigne la période contractuelle telle que définie dans l'Annexe Commerciale.
Politique de support technique	désigne la politique de Thinkproject relative aux services de support, telle que mise à disposition à l'adresse suivante: https://www.thinkproject.com/sla/ ou toute autre URL qui lui serait substituée.
Compte utilisateur	désigne un identifiant unique non transférable permettant l'accès aux Services SaaS.

2. Conditions d'utilisation du service SaaS

- 2.1 Thinkproject accorde par les présentes au Client et à ses Utilisateurs Autorisés un droit limité, non exclusif, non susceptible de sous-licence, non transférable et révocable (tel que prévu aux présentes) d'accéder et d'utiliser le Service SaaS et la Documentation pendant la Durée de souscription initiale et toute Période de Renouvellement. Ce droit est accordé exclusivement pour les besoins internes du Client, dans le cadre du périmètre d'utilisation défini dans l'Annexe Commerciale applicable. L'accès et l'utilisation du Service SaaS sont subordonnés à l'achat et au paiement par le Client dudit Service, ainsi qu'à son utilisation conformément aux termes et conditions du présent Contrat.
- 2.2 Les Sociétés Affiliées peuvent être autorisées, sous réserve des dispositions du présent Contrat et si cela est prévu dans l'Annexe commerciale applicable, à utiliser le Service SaaS et la Documentation. Le Client est conjointement et solidairement responsable de toute violation du présent Contrat par un Utilisateur Autorisé ou par une Société Affiliée.
- 2.3 Le Client mettra en œuvre tous les efforts raisonnables pour empêcher tout accès ou toute utilisation non autorisée du Service SaaS et/ou de la Documentation et, en cas d'un tel accès ou usage non autorisé, en informera sans délai Thinkproject.
- 2.4 Le Client ne peut utiliser le Service SaaS qu'à des fins professionnelles licites. En cas de non-respect de cette exigence, Thinkproject se réserve le droit, sans engager sa responsabilité ni porter préjudice à ses autres droits ou recours, de suspendre immédiatement tout ou partie des Services pendant la durée de ce manquement, sans qu'aucune indemnité ne soit due. Le non-respect de cette disposition sera considéré comme un manquement grave au Contrat par le Client.
- 2.5 Le Client ne peut, sauf disposition impérative contraire ou autorisation expresse du présent Contrat :
 - a. tenter de copier, modifier, dupliquer, créer des œuvres dérivées, encadrer, reproduire, télécharger, afficher, transmettre ou distribuer tout ou partie du Logiciel, du Service SaaS, et/ou de la Documentation (le cas échéant), sous quelque forme ou support que ce soit et par quelque moyen que ce soit ; ou
 - b. tenter de décompiler, recompiler, désassembler, procéder à de l'ingénierie inverse ou autrement réduire sous une forme perceptible par l'homme tout ou partie du Logiciel ou des Services SaaS ; ou
 - c. accéder à tout ou partie du Service SaaS et/ou de la Documentation afin de créer un produit ou un service concurrent des Services et/ou de la Documentation ; ou
 - d. utiliser le Service SaaS et/ou la Documentation pour fournir des services à des tiers ; ou
 - e. concéder des licences, vendre, louer, donner en crédit-bail, transférer, céder, distribuer, afficher, divulguer ou exploiter commercialement de toute autre manière le Service SaaS

et/ou la Documentation, ou les mettre à disposition de tiers, à l'exception des Utilisateurs autorisés.

- 2.6 Le Client peut, à tout moment pendant la Durée de souscription, acheter des droits supplémentaires afin d'augmenter sa Métrique de Service au-delà du nombre indiqué dans l'Annexe Commerciale. Si ces droits supplémentaires au titre de la Métrique de Service sont achetés par le Client en cours de Durée de souscription, les frais correspondants seront calculés au prorata à compter de la date d'activation par Thinkproject et jusqu'à la fin de la Durée de souscription restante.
- 2.7 Le Service SaaS peut intégrer des éléments utilisant des technologies d'Intelligence Artificielle générative. Thinkproject met en œuvre des contrôles raisonnables afin d'atténuer les risques connus liés à l'IA (y compris le filtrage de contenu et la limitation de débit), mais ne peut garantir la prévention de toutes les sorties erronées ou préjudiciables. Dans toute la mesure permise par la loi : (a) les résultats générés par l'IA sont fournis « en l'état » et doivent être vérifiés ; et (b) Thinkproject décline toute garantie (y compris quant à l'exactitude, l'adéquation à un usage particulier et l'absence de contrefaçon) relative aux résultats générés par l'IA.
- 2.8 Thinkproject veille à ce que le Service SaaS et les Livrables soient conformes à la législation applicable en matière d'Intelligence Artificielle ainsi qu'à toute mesure locale de mise en œuvre dès leur entrée en vigueur (« Règlementation IA »). À ce titre, Thinkproject : (i) informe le Client en temps utile si tout ou partie du Service SaaS est qualifié de « système d'IA » au sens de la Règlementation IA ; (ii) identifie les obligations applicables au Client en qualité de fournisseur, opérateur ou utilisateur (y compris les obligations de transparence, de documentation et d'audit) ; et (iii) déploie des efforts raisonnables pour assister le Client afin de lui permettre de démontrer sa conformité, notamment par la fourniture de documentation technique, de journaux et une coopération raisonnable dans le cadre d'évaluations, d'audits et d'analyses d'impact.

3. Audits

- 3.1 Thinkproject se réserve le droit d'auditer l'utilisation des Services par le Client moyennant un préavis de dix (10) Jours ouvrés (ou un délai plus court si Thinkproject a des raisons valables de croire à une violation du Contrat) afin de vérifier la conformité avec le présent Contrat et les Annexes applicables. Le Client autorise Thinkproject ou l'auditeur désigné par Thinkproject à auditer l'utilisation du service SaaS par le Client et ses Utilisateurs autorisés afin de s'assurer qu'elle est conforme aux termes des présentes. Chaque audit ne pourra être effectué plus d'une fois par an (ou à tout autre moment si Thinkproject estime raisonnablement qu'il y a violation du Contrat), aux frais de Thinkproject, et sera réalisé moyennant un préavis raisonnable, de manière à ne pas perturber de façon significative les activités normales du Client.
- 3.2 En cas d'utilisation abusive ou excessive par le Client, Thinkproject pourra facturer au Client les frais d'audit raisonnables. Si Thinkproject identifie ou soupçonne raisonnablement une utilisation abusive ou excessive du Service SaaS, elle pourra suspendre ou limiter l'accès, sans engager sa responsabilité, afin de protéger l'intégrité et la sécurité des services. Thinkproject informera le Client de cette mesure dans les meilleurs délais raisonnables et collaborera avec lui pour résoudre le problème. Toute utilisation du Service SaaS au-delà du périmètre défini dans l'Annexe commerciale constituera un manquement grave au présent Contrat.
- 3.3 Si l'un des audits visés à la section 3.1 révèle que le Client a sous-payé des frais dus à Thinkproject, le Client devra, sans préjudice des autres droits de Thinkproject, verser à Thinkproject un montant équivalent au sous-paiement à compter de la date de début de l'utilisation abusive ou excessive, calculé conformément aux tarifs en vigueur de Thinkproject à cette date, ainsi que les coûts associés à la discrétion de Thinkproject, dans un délai de dix (10) Jours ouvrés à compter de la date de l'audit concerné.

4. Obligations de Thinkproject et support technique

Thinkproject mettra le Service SaaS à disposition conformément aux niveaux de service définis dans le Contrat de Niveau de Service (SLA) <https://www.thinkproject.com/sla/>. Thinkproject fournira des services d'assistance client pendant les Heures Ouvrées Normales conformément au SLA. Thinkproject peut modifier le SLA à tout moment et à sa seule discrétion, sous réserve que ces modifications ne réduisent pas de manière substantielle le niveau des services d'assistance fournis au Client.

Si le Client souhaite bénéficier de services d'assistance renforcés, ces services peuvent être souscrits sous forme de support premium auprès de Thinkproject. Les frais applicables aux services de support premium sont précisés dans l'Annexe Commerciale et/ou disponibles sur demande auprès de Thinkproject.

5. Protection des données

- 5.1 Chaque partie s'engage à respecter l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière de protection des données dans le cadre de la fourniture des Services par Thinkproject, y compris, sans limitation, l'obligation de disposer d'une base juridique valable et de fournir les informations appropriées concernant le transfert de Données Personnelles à Thinkproject.
- 5.2 Thinkproject ne vend, ne loue, ne concède en crédit-bail et ne partage d'aucune autre manière des Données Personnelles contre une contrepartie financière. Thinkproject mettra en œuvre et maintiendra des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de protéger les Données Personnelles contre tout accès non autorisé, divulgation ou perte.
- 5.3 Dans le cadre de la fourniture des Services, Thinkproject, ses affiliées et ses sous-traitants peuvent traiter des Données Personnelles au sein de l'Union européenne, de l'Espace économique européen, de la Suisse ainsi que dans d'autres juridictions. La liste des sous-traitants ultérieurs de Thinkproject est disponible à l'adresse suivante : <https://www.thinkproject.com/sub-processors>.
- 5.4 Dans la mesure où Thinkproject traite ou transfère des Données Personnelles provenant de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Suisse vers un pays n'ayant pas été reconnu par la Commission européenne comme assurant un niveau de protection adéquat des données, les dispositions de l'Annexe relative au Traitement des Données (DPA) de Thinkproject, disponible à l'adresse suivante : [Thinkproject DPA](#), s'appliqueront et sont incorporées par référence, sauf si les parties ont convenu de mécanismes alternatifs de transfert de données.
- Thinkproject maintiendra des procédures de sauvegarde des Données Client conformément à ses politiques internes. En cas de perte ou de dommage affectant les Données Client, le seul et unique recours du Client consistera pour Thinkproject à déployer des efforts commerciaux raisonnables afin de restaurer ces données à partir de la sauvegarde la plus récente disponible. Thinkproject ne saurait être tenu responsable de toute perte, destruction, altération ou divulgation des Données Client causée par des tiers, sauf lorsque ces tiers sont mandatés par Thinkproject pour fournir des services liés au traitement ou au stockage des données.
- 5.5 Le Client conserve l'intégralité de ses droits, titres et intérêts relatifs aux Données Client ne constituant pas des Données Personnelles et demeure seul responsable de leur légalité, fiabilité, intégrité, exactitude et qualité. Sous réserve d'une Annexe Commerciale distincte et de la disponibilité du service, le Client peut souscrire à un service d'archivage permettant d'obtenir une copie des données actives présentes dans le système au moment de la résiliation du contrat. Ce service d'archivage n'inclut pas les données issues des sauvegardes historiques.

6. Prestataires tiers

- 6.1 Le Client reconnaît que les Services peuvent lui permettre ou l'aider à accéder à des contenus de sites internet de tiers, à correspondre avec ceux-ci et à acheter des produits et services auprès de tiers via des sites internet tiers, et qu'il agit à cet égard exclusivement à ses propres risques.
- 6.2 Thinkproject ne formule aucune déclaration, garantie ou engagement et n'assume aucune responsabilité ni obligation concernant le contenu ou l'utilisation de ces sites internet tiers, les échanges avec ceux-ci, les transactions réalisées ou les contrats conclus par le Client avec ces tiers.

7. Garanties

- 7.1 Chaque Partie déclare et garantit :
 - a. qu'elle est dûment constituée, valablement existante et en règle au regard des lois de sa juridiction de constitution ou d'organisation ;
 - b. que la conclusion et l'exécution du présent Contrat n'entreront pas en conflit avec d'autres accords auxquels elle est liée ni ne violeront les lois applicables à Thinkproject dans les pays où les Services SaaS et les Logiciels sont proposés ;
 - c. que les personnes signataires disposent du pouvoir nécessaire pour engager leur Partie respective;
 - d. qu'elle détient et maintiendra toutes les licences, autorisations et permissions nécessaires à l'exécution de ses obligations au titre du présent Contrat.
- 7.2 Thinkproject garantit qu'il :
 - 7.2.1 fournira le Service SaaS substantiellement conformément à la Documentation pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la Date d'Entrée en Vigueur (« Période de Garantie ») ;
 - 7.2.2 n'introduira pas intentionnellement ni sciemment dans le Service SaaS, directement ou par l'intermédiaire de ses employés, de logiciels perturbateurs ou malveillants susceptibles d'endommager, désactiver ou compromettre la sécurité des systèmes informatiques du Client;
 - 7.2.3 exécutera l'ensemble des Services Professionnels fournis dans le cadre du présent Contrat de manière professionnelle et diligente, conformément aux standards applicables du secteur.

En cas de non-conformité, Thinkproject déploiera des efforts commerciaux raisonnables et à ses frais raisonnables afin de corriger promptement cette non-conformité. Thinkproject pourra, à sa discrétion : soit réparer rapidement les Services afin de remédier à tout manquement aux garanties susmentionnées pouvant être reproduit ou vérifié ; soit remplacer les Services par une solution alternative offrant des fonctionnalités substantiellement équivalentes. Ces recours constitueront les seuls et uniques recours du Client en cas de manquement à ces garanties. Pour bénéficier de ces recours, le Client devra notifier Thinkproject par écrit pendant la Période de Garantie, en décrivant expressément la nature du manquement ou de la violation allégué(e).
- 7.3 Le Client garantit qu'il dispose des droits ou du consentement nécessaires pour transmettre à Thinkproject les Informations personnelles de ses Utilisateurs autorisés.
- 7.4 Les obligations de Thinkproject prévues à l'article 7.2 ne s'appliqueront pas dans la mesure où toute non-conformité résulte : d'une utilisation des Services contraire aux instructions de Thinkproject, ou d'une modification ou altération des Services par une personne autre que Thinkproject ou ses sous-traitants ou mandataires dûment autorisés.
- 7.5 Thinkproject ne garantit pas :
 - a. que l'utilisation du Service SaaS par le Client sera ininterrompue ou exempte d'erreurs;
 - b. que les Services, la Documentation et/ou les informations obtenues par le Client via les Services répondront aux besoins spécifiques du Client ;
 - c. que le Service SaaS sera exempt de virus ;

- d. qu'aucun retard, échec de livraison, perte ou dommage ne résultera du transfert de données via des réseaux et infrastructures de communication, y compris Internet ; le Client reconnaît à cet égard que les Services et la Documentation peuvent être soumis à des limitations, délais et autres problèmes inhérents à l'utilisation de ces infrastructures de communication.
- 7.6 Les garanties précitées seront nulles dans la mesure où tout manquement à ces garanties résulte : (i) d'une modification du Service SaaS ou du Logiciel effectuée par toute personne autre qu'un employé de Thinkproject (sauf autorisation écrite préalable de Thinkproject pour cette modification spécifique) ; ou (ii) de services, logiciels ou matériels non fournis par Thinkproject ; ou (iii) d'Applications Client non conformes aux spécifications pertinentes fournies par Thinkproject.
- 7.7 Sauf stipulation expresse contraire dans le présent Contrat, Thinkproject exclut toute garantie, expresse ou implicite, y compris notamment toute garantie implicite de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier, de propriété ou de non-contrefaçon, ainsi que toute garantie selon laquelle les Services répondront aux exigences spécifiques du Client ou produiront les résultats attendus.

8. Frais et conditions de paiement

- 8.1 Les frais relatifs au Service SaaS sont exigibles à compter du début de la Durée de souscription applicable. Thinkproject facturera et le Client paiera les Frais aux dates et selon la fréquence indiquée dans l'Annexe Commerciale. Sauf stipulation contraire dans l'Annexe Commerciale, les frais relatifs au Service SaaS ainsi qu'à tout autre service seront facturés d'avance pour la Durée de souscription.
- 8.2 Sauf stipulation contraire dans l'Annexe Commerciale, les prestations ponctuelles ou paiements uniques (notamment les configurations, services professionnels ou formations) seront facturés en totalité à l'achèvement de la prestation convenue.
- 8.3 Chaque facture est payable dans un délai de trente (30) jours à compter de sa date d'émission, sauf stipulation contraire dans l'Annexe Commerciale. Si le Client exige l'émission préalable d'un bon de commande avant paiement, tout retard dans l'émission de ce bon de commande n'affectera pas l'obligation du Client de régler les montants dus ainsi que les intérêts applicables.
- 8.4 Si Thinkproject ne reçoit pas un paiement à son échéance, il adressera un rappel au Client. À défaut de paiement dans les quatorze (14) jours suivant ce rappel, et sans préjudice de tout autre droit ou recours de Thinkproject :
 - a. Thinkproject ne sera plus tenu de fournir tout ou partie des Services tant que les factures concernées demeureront impayées et pourra suspendre les Services jusqu'au paiement intégral ;
 - b. des intérêts de retard courront quotidiennement sur les sommes impayées à un taux annuel égal à quatre pour cent (4 %) au-dessus du taux de référence applicable publié par une institution bancaire internationale reconnue, telle que la Banque Centrale Européenne (BCE) ou tout organisme lui succédant. Ces intérêts courront à compter de la date d'échéance jusqu'au paiement complet, avant ou après décision judiciaire.
- 8.5 Une fois dus, tous les Frais sont non annulables et non remboursables, sauf disposition expresse contraire du présent Contrat ou disposition impérative de la loi applicable. Les frais de mise en place, de formation ainsi que les frais relatifs aux prestations ponctuelles fournies par Thinkproject ne sont pas remboursables. Les obligations de paiement du Client ne sont pas conditionnées à sa satisfaction concernant les Services.
- 8.6 Les Frais peuvent également être ajustés annuellement sur la base du taux d'inflation applicable dans la juridiction du Client, tel que publié par une autorité statistique nationale ou internationale reconnue.

- 8.7 Tout achat d'utilisation supplémentaire et/ou de capacité additionnelle devra être effectué par l'émission d'un bon de commande ou d'une notification écrite adressée à Thinkproject conformément à l'Annexe Commerciale. La durée de toute capacité et/ou utilisation supplémentaire achetée expirera à la même date que l'Annexe Commerciale applicable.
- 8.8 Si le Client dépasse les droits d'utilisation qui lui sont accordés, Thinkproject sera en droit de facturer les capacités ou utilisations supplémentaires sur la base des tarifs indiqués dans l'Annexe Commerciale.
- 8.9 Les présentes conditions générales de paiement prévaudront sur toute disposition figurant dans un bon de commande du Client, laquelle sera réputée sans effet.
- 8.10 Le Client sera responsable du paiement de toutes taxes, y compris la taxe sur la valeur ajoutée, prélèvements, droits, droits de douane, frais d'importation, retenues à la source et autres charges publiques applicables découlant des Services ou de tout Livrable, ou s'y rapportant, à l'exception des impôts prélevés sur les revenus, les actifs et/ou le personnel de Thinkproject.
- 8.11 Tous les Frais prévus au présent Contrat sont indiqués pour des montants nets, hors Taxes. Thinkproject pourra facturer au Client, et le Client devra payer, toutes Taxes applicables en sus des Frais. Ces Taxes devront être réglées intégralement à réception d'une facture conforme et, le cas échéant, d'une facture conforme aux exigences applicables en matière de TVA.
- 8.12 Le Client se conformera aux lois fiscales applicables et fournira des informations fiscales exactes, y compris ses numéros d'identification à la TVA, ainsi que tout document valable justifiant d'une exonération ou de l'application d'un taux zéro. À défaut de fourniture de ces documents, Thinkproject pourra appliquer les Taxes au taux applicable.
- 8.13 Si le Client est tenu, en vertu de la loi applicable, de retenir ou de déduire des Taxes, il majorera le paiement de sorte que Thinkproject reçoive l'intégralité du montant dû, et fournira à Thinkproject la preuve de cette retenue ou déduction sans retard injustifié.
- 8.14 Le Client remboursera à Thinkproject tous frais, dépenses, intérêts ou pénalités raisonnables résultant du non-respect de la présente section par le Client ou de la fourniture par le Client d'informations inexacts ou incomplètes.

9. Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- 9.1 informer immédiatement Thinkproject par écrit (y compris par e-mail) de tout risque ou suspicion de risque affectant la sécurité des données en lien avec les Services fournis, notamment toute menace ou suspicion de menace pesant sur les Services de Thinkproject, telle qu'une perte d'identifiants d'accès ou une attaque informatique ;
- 9.2 fournir à Thinkproject toute la coopération nécessaire dans le cadre du présent Contrat ainsi que l'accès à toutes les informations nécessaires à la fourniture des Services, notamment les Données Client, les informations d'accès sécurisé et les services de configuration. Le Client veillera à ce que ses réseaux et systèmes soient conformes aux spécifications communiquées par Thinkproject ;
- 9.3 exécuter en temps utile et efficacement l'ensemble des autres obligations lui incombant en vertu du présent Contrat. En cas de retard imputable au Client dans la fourniture de l'assistance convenue, Thinkproject pourra ajuster raisonnablement les calendriers ou délais convenus et ne pourra être tenu responsable des retards ou défauts de fourniture des Services résultant de ce retard ;
- 9.4 dans la mesure permise par la loi et sauf disposition expresse contraire du présent Contrat, être seul responsable de l'acquisition, de la maintenance et de la sécurisation de ses connexions réseau et liaisons de télécommunications reliant ses systèmes aux centres de données de Thinkproject, ainsi que de tous les problèmes, retards, défauts de livraison, pertes ou dommages liés à ces connexions ou causés par Internet.

10. Droits de propriété intellectuelle

- 10.1 Le Client reconnaît et accepte que Thinkproject et/ou ses concédants détiennent l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs aux Services et à la Documentation. Sauf disposition expresse contraire du présent Contrat, aucun droit, titre ou licence relatif à des brevets, droits d'auteur, droits sur les bases de données, secrets commerciaux, dénominations commerciales, marques (déposées ou non) ou tout autre droit de propriété intellectuelle concernant les Services ou la Documentation n'est accordé au Client. Le présent Contrat ne transfère au Client aucun droit de propriété sur les Services autre qu'un droit limité d'utilisation conformément aux termes du Contrat. Aucune disposition du présent Contrat ne saurait être interprétée comme une renonciation aux droits de propriété intellectuelle de Thinkproject.
- 10.2 Tout commentaire(s), idée(s) ou suggestion(s) formulés par le Client concernant les Services, oralement ou par écrit, y compris en matière d'expérience utilisateur, de fonctionnalités ou de performances (« Feedback »), ainsi que les droits de propriété intellectuelle associés, seront la propriété exclusive de Thinkproject. Thinkproject pourra les utiliser librement sans obligation d'attribution ni de rémunération envers le Client. Le Feedback ne devra contenir aucune Information Confidentielle du Client et Thinkproject ne divulguera pas l'origine de ce Feedback.

11. Confidentialité et non-divulgaration

- 11.1 Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux Informations Confidentielles qui:
- sont ou deviennent accessibles au public autrement qu'en raison d'une violation du présent Contrat ;
 - étaient déjà connues de la Partie réceptrice sans obligation de confidentialité ;
 - sont obtenues légalement auprès d'un tiers non soumis à une obligation de confidentialité ;
 - sont expressément désignées comme non confidentielles par écrit ;
 - sont développées indépendamment par la Partie réceptrice sans utilisation des Informations Confidentielles de l'autre Partie.
- 11.2 Chaque Partie s'engage à protéger les Informations Confidentielles de l'autre Partie avec le même degré de soin qu'elle applique à ses propres informations confidentielles, sans que ce degré soit inférieur à un niveau de diligence raisonnable. Chaque Partie s'interdit :
- d'utiliser les Informations Confidentielles à d'autres fins que l'exécution du présent Contrat ;
 - de divulguer tout ou partie des Informations Confidentielles à un tiers sauf autorisation expresse prévue par le présent Contrat.
- 11.3 Une Partie peut divulguer les Informations Confidentielles de l'autre Partie aux membres de son Personnel Autorisé ayant besoin d'en connaître aux fins de la Finalité Autorisée, à condition que :
- elle informe préalablement ce Personnel Autorisé du caractère confidentiel desdites Informations Confidentielles avant toute divulgation ;
 - ce Personnel Autorisé soit soumis à des obligations de confidentialité au moins aussi strictes que celles prévues aux présentes ; et
 - elle demeure, à tout moment, responsable du respect, par ce Personnel Autorisé, des obligations de confidentialité énoncées dans le présent Article.
- 11.4 Une Partie peut divulguer des Informations Confidentielles dans la mesure où cette divulgation est requise par la loi, par toute autorité gouvernementale ou réglementaire, ou par toute juridiction ou autre autorité compétente, à condition que, dans la mesure où cela est légalement permis, elle informe l'autre Partie de cette divulgation dans les meilleurs délais possibles et que, lorsque cette notification n'est pas interdite et est effectuée conformément au présent Article, elle prenne en considération les demandes raisonnables de l'autre Partie relatives au contenu de la divulgation.

- 11.5 Chaque Partie conserve l'intégralité de ses droits sur ses Informations Confidentielles. Aucun droit, garantie, déclaration ou obligation relatif aux Informations Confidentielles d'une Partie, autre que ceux expressément prévus par le présent Contrat, n'est accordé à l'autre Partie ni ne saurait être déduit ou implicite en vertu du présent Contrat.
- 11.6 À la résiliation ou à l'expiration du présent Accord, chaque Partie peut demander à l'autre Partie de :
- a. détruire ou restituer à l'autre Partie tous les documents et supports (ainsi que toute copie) contenant, reflétant, incorporant ou fondés sur les Informations Confidentielles de l'autre Partie ;
 - b. effacer toutes les Informations Confidentielles de l'autre Partie de ses systèmes informatiques et de communication ainsi que des dispositifs utilisés par elle, y compris les systèmes et services de stockage de données fournis par des tiers (dans la mesure où cela est techniquement et juridiquement possible) ; et
 - c. certifier par écrit à l'autre Partie qu'elle s'est conformée aux exigences du présent Article, étant entendu qu'une Partie destinataire peut conserver des documents et supports contenant, reflétant, incorporant ou fondés sur les Informations Confidentielles de l'autre Partie dans la mesure requise par la loi ou par toute autorité gouvernementale ou réglementaire compétente applicable. Les dispositions du présent Article continueront de s'appliquer à ces documents et supports conservés par une Partie destinataire, sous réserve de l'Article 14 (Durée – Résiliation).
- 11.7 Les dispositions du présent Article 11 continueront de s'appliquer après la résiliation ou l'expiration du présent Accord pendant une durée de cinq (5) ans à compter de cette résiliation ou expiration.

12. Indemnisation

- 12.1 Le Client devra défendre, indemniser et dégager de toute responsabilité Thinkproject contre toute réclamation, action, procédure, perte, dommage, dépense et coût (y compris, sans limitation, les frais de justice et les honoraires d'avocats raisonnables) découlant de ou liés à l'utilisation des Services et/ou de la Documentation par le Client (y compris la violation de tout droit de propriété intellectuelle d'un tiers), sous réserve que :
- a. le Client soit informé dans les plus brefs délais de toute réclamation de ce type ;
 - b. Thinkproject fournisse une coopération raisonnable au Client dans la défense et le règlement d'une telle réclamation, aux frais du Client ; et
 - c. le Client dispose de l'autorité exclusive pour assurer la défense ou le règlement de la réclamation.
- 12.2 Thinkproject devra défendre le Client, ses dirigeants, administrateurs et employés contre toute réclamation selon laquelle l'utilisation des Services ou de la Documentation par le Client, conformément au présent Accord, porterait atteinte à des droits de propriété intellectuelle d'un tiers, y compris (sans s'y limiter) les brevets, droits d'auteur, marques, droits sur les bases de données ou tout autre droit de propriété intellectuelle, et devra indemniser le Client pour tout montant qui lui serait imposé par une décision judiciaire ou un règlement amiable relatif à de telles réclamations, sous réserve que :
- a. Thinkproject soit informé dans les plus brefs délais de toute réclamation de ce type ;
 - b. le Client ne fasse aucune admission et ne tente pas autrement de compromettre ou de régler la réclamation, et fournisse une coopération raisonnable à Thinkproject dans la défense et le règlement de cette réclamation, aux frais de Thinkproject ; et
 - c. Thinkproject dispose de l'autorité exclusive pour assurer la défense ou le règlement de la réclamation.
- 12.3 Dans le cadre de la défense ou du règlement de toute réclamation, Thinkproject pourra obtenir le droit pour le Client de continuer à utiliser les Services, remplacer ou modifier les Services de manière à ce qu'ils ne constituent plus une contrefaçon, ou, si ces solutions ne

sont pas raisonnablement disponibles, résilier le présent Accord ou le Bon de commande concerné auquel se rapporte la réclamation de contrefaçon, par notification écrite (un e-mail étant suffisant) adressée au Client, sans autre responsabilité ni obligation de payer des dommages-intérêts liquidés ou d'autres coûts supplémentaires au Client, à l'exception d'un remboursement au prorata pour toute période non utilisée de la durée de licence des Services à compter de la date de résiliation.

- 12.4 En aucun cas, Thinkproject, ses employés, agents et sous-traitants ne pourront être tenus responsables envers le Client dans la mesure où la violation alléguée est fondée sur :
- a. une modification des Services ou de la Documentation par toute personne autre que Thinkproject ; ou
 - b. l'utilisation des Services ou de la Documentation par le Client d'une manière contraire aux instructions données au Client par Thinkproject ; ou
 - c. les Données du Client ou tout contenu fourni par le Client ou développé ou fourni au Client en tant que livrable conformément à des spécifications écrites fournies par toute personne autre que Thinkproject ; ou
 - d. la violation par le Client du présent Accord ou du Bon de commande concerné.
- 12.5 Ce qui précède ainsi que les termes du présent Accord définissent les seuls et uniques droits et recours du Client, ainsi que l'intégralité des obligations et de la responsabilité de Thinkproject (y compris celles de ses employés, agents et sous-traitants) en cas de violation ou de violation alléguée de tout brevet, droit d'auteur, marque ou droit sur les bases de données d'un tiers par Thinkproject.

13. Limitation de responsabilité

- 13.1 Les définitions suivantes s'appliquent au présent article :
- a. **Responsabilité (Liability)** : toute forme de responsabilité découlant du présent Accord ou s'y rapportant, y compris notamment la responsabilité contractuelle, délictuelle (y compris la négligence), la fausse déclaration, la restitution ou toute autre forme de responsabilité ; et
 - b. **Manquement (Default)** : tout acte ou toute omission entraînant pour une Partie l'engagement de sa responsabilité envers l'autre Partie.
- 13.2 En aucun cas, que ce soit en matière contractuelle ou délictuelle (y compris en cas de violation de garantie, de négligence ou de responsabilité stricte en matière délictuelle), une Partie ne pourra être tenue responsable de dommages indirects, accessoires, consécutifs, punitifs ou spéciaux, y compris notamment la perte d'utilisation ou de production, la perte de revenus ou de profits, l'interruption d'activité ou la perte de données, même si une Partie a connaissance de la possibilité de tels dommages.
- 13.3 Sauf disposition expresse et spécifique contraire du présent Accord :
- a. Thinkproject n'assume aucune responsabilité pour tout dommage causé par des erreurs ou omissions dans toute Donnée Client, information, instruction ou script fourni à Thinkproject par le Client dans le cadre des Services, ni pour toute action entreprise par Thinkproject à la demande ou sur instruction du Client ;
 - b. Rien dans le présent Accord ne saurait limiter ou exclure la responsabilité des Parties pour les types de dommages suivants découlant du présent Accord ou y étant liés :
 - (i) en cas de décès ou de dommage corporel causé par une négligence grave ; ou
 - (ii) en cas de fraude ou de fausse déclaration frauduleuse ; ou
 - (iii) pour tout autre type de dommage dont la responsabilité ne peut être exclue ou limitée.
 - c. La responsabilité de chaque Partie pour tous les autres dommages découlant du présent Accord ou y étant liés (quel que soit le type de dommages, et qu'ils résultent d'une inexécution contractuelle, d'une violation de garantie, d'un délit ou autre) sera limitée au montant des honoraires perçus par Thinkproject auprès du Client dans le cadre du ou des

Bons de commande au titre desquels ces dommages sont survenus ou auxquels ils se rapportent, au cours des douze (12) mois précédents. L'existence de multiples réclamations ne saurait augmenter cette limite maximale globale.

14. Durée et résiliation

- 14.1 Sauf résiliation anticipée conformément aux stipulations du présent Contrat, celui-ci prendra effet à la Date d'entrée en vigueur et restera en vigueur pendant la Durée de souscription, à l'issue de laquelle il prendra fin automatiquement, sans qu'il soit nécessaire d'adresser une notification distincte de résiliation.
- 14.2 Sans préjudice de tout autre droit ou recours dont elle pourrait disposer, chacune des Parties pourra résilier le présent Contrat avec effet immédiat par notification écrite adressée à l'autre Partie si:
- a. En cas de manquement substantiel par l'une des Parties au présent Contrat ou à toute Annexe Commerciale, et si ce manquement est susceptible de remédiation, celui-ci demeure non corrigé dans un délai de 30 jours à compter de la réception d'une notification écrite de la Partie non défaillante, la Partie non défaillante pourra résilier le présent Contrat et/ou toute Annexe Commerciale concernée par ledit manquement, au moyen d'une notification écrite constatant l'absence de remédiation de la Partie défaillante.
 - b. Si une telle résiliation est due à un manquement de Thinkproject, Thinkproject remboursera au Client les frais prépayés et non utilisés correspondant aux Services concernés. En cas de manquement du Client, y compris en cas de défaut de paiement dans les délais, Thinkproject se réserve le droit de suspendre ou de résilier l'accès du Client aux Services, ou la fourniture par Thinkproject d'autres produits ou services.
- 14.3 Chacune des Parties pourra, par notification écrite adressée à l'autre Partie, résilier le présent Contrat ou toute Annexe dans l'hypothèse où ladite autre Partie cesserait ou suspendrait son activité, reconnaîtrait par écrit son incapacité à payer ses dettes à leur échéance, effectuerait une cession au profit de ses créanciers, serait placée sous le contrôle direct d'un administrateur judiciaire, d'un liquidateur ou d'une autorité similaire, ou ferait l'objet de toute autre procédure de faillite ou d'insolvabilité non rejetée dans un délai de 60 jours.
- 14.4 Si le présent Contrat et les Annexes Commerciales associées sont résiliés par Thinkproject en raison d'un manquement substantiel du Client, l'ensemble des Frais dus par le Client au titre du présent Contrat et des Annexes Commerciales associées deviendra immédiatement exigible et payable à Thinkproject.
- 14.5 À la résiliation du présent Contrat, pour quelque cause que ce soit :
- a. tous les droits d'utilisation accordés au titre du présent Contrat prendront immédiatement fin et le Client devra cesser sans délai toute utilisation des Services et/ou de la Documentation ;
 - b. chaque Partie devra restituer et cesser toute utilisation de tout équipement, bien, Documentation et autres éléments (ainsi que toutes leurs copies) appartenant à l'autre Partie;
 - c. Thinkproject pourra détruire ou autrement éliminer toute Donnée Client en sa possession, sauf si Thinkproject reçoit, au plus tard trente (30) jours après la date effective de résiliation du présent Contrat, une demande écrite de remise au Client de la sauvegarde la plus récente des Données Client, étant entendu que Thinkproject se réserve le droit de facturer des Frais à ce titre. Thinkproject fera des efforts commercialement raisonnables pour transmettre ladite sauvegarde au Client dans un délai de 30 jours à compter de la réception de cette demande écrite, sous réserve que le Client ait, à cette date, acquitté l'ensemble des frais et sommes dus et devenus exigibles à la résiliation (qu'ils soient ou non échus à la date de résiliation). Sauf obligation légale de suppression desdites Données Client par Thinkproject, le Client supportera l'ensemble des frais

raisonnables engagés par Thinkproject pour la restitution ou l'élimination des Données Client ;

- d. et tous droits, recours, obligations ou responsabilités des Parties ayant pris naissance avant la date de résiliation, y compris le droit de réclamer des dommages-intérêts au titre de tout manquement au Contrat survenu à la date de résiliation ou antérieurement, ne seront pas affectés ni préjudiciés. Les articles 9 à 12 ainsi que toute obligation de paiement restant due survivront à la résiliation du présent Contrat.

15. Gestion des informations

- 15.1 Thinkproject collectera et utilisera les Données du Client uniquement dans la mesure nécessaire pour administrer, exploiter, sécuriser, prendre en charge et améliorer les Services Thinkproject applicables.
- 15.2 Thinkproject n'utilisera pas les Données du Client à des fins d'exploitation commerciale sans rapport avec les Services, de profilage, de publicité, de revente, ni à toute autre fin qui ne serait pas liée à l'administration, à l'exploitation, à la sécurité, au support, à la conformité ou à l'amélioration des Services.
- 15.3 Thinkproject peut utiliser les Données du Client, y compris les métadonnées et les données de journalisation, à des fins d'amélioration des Services uniquement lorsque cette utilisation est raisonnablement liée à l'amélioration des Services et, lorsque cela est techniquement possible, ces données seront anonymisées ou agrégées avant d'être utilisées à ces fins.
- 15.4 Thinkproject ne conservera les Données du Client que pendant des durées déterminées raisonnablement liées à la finalité pour laquelle les données ont été collectées, ou aussi longtemps que requis par la loi applicable, la réglementation, ou des exigences d'audit, comptables, de sécurité ou contractuelles. Lorsque la finalité concernée a été atteinte et que la conservation continue des données n'est plus requise, Thinkproject supprimera les données concernées conformément à ses procédures de suppression applicables.
- 15.5 Sans préjudice de toute durée de conservation plus longue requise par la loi applicable ou convenue dans le Contrat, Thinkproject appliquera les durées de conservation suivantes :
 - a. journaux opérationnels : 30 jours ;
 - b. journaux de sécurité : 90 jours ;
 - c. documents de facturation et documents comptables : 7 ans, ou toute autre durée pouvant être nécessaire à des fins financières ou réglementaires ;
 - d. Informations personnelles : les durées prévues dans les politiques applicables de Thinkproject en matière de confidentialité, de conservation et de gouvernance de l'information, compte tenu de la finalité pour laquelle les Informations personnelles ont été collectées.
- 15.6 Lorsque cela est techniquement possible et compatible avec la finalité pour laquelle les données de journalisation concernées ont été collectées, Thinkproject supprimera ou masquera les données permettant d'identifier le Client dans les données de journalisation avant tout traitement ultérieur. Thinkproject ne s'engage pas à supprimer toutes les Informations personnelles de l'ensemble des données de journalisation, sauf stipulation expresse contraire dans le présent Contrat.

16. Services Professionnels

- 16.1 Thinkproject peut fournir des services professionnels au Client dans le cadre de la mise en œuvre, de la configuration ou de l'optimisation de la Solution Thinkproject, tels que décrits dans le Bon de Commande ou le Cahier des Charges / Annexe Commerciale applicable. Ces services peuvent inclure, sans limitation, une assistance à la mise en œuvre, la migration de données, l'intégration, la configuration de projet, la formation ou des prestations de conseil.

- 16.2 Thinkproject exécutera les Services Professionnels avec tout le soin, la compétence et la diligence requis, conformément aux normes généralement admises dans le secteur. Le Client fournira à Thinkproject un accès en temps utile à son personnel, à ses systèmes et aux informations nécessaires à la bonne exécution des Services Professionnels. Tout retard ou manquement du Client à fournir cet accès pourra entraîner une prolongation des délais convenus et/ou des frais supplémentaires.
- 16.3 Tout livrable ou document créé dans le cadre des Services Professionnels (« Livrables ») est fourni uniquement pour l'usage interne du Client, dans le cadre de la Solution Thinkproject. Sauf stipulation expresse contraire dans l'Annexe Commerciale ou le SOW applicable, tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux Livrables et aux éléments associés demeurent la propriété de Thinkproject, conformément à la clause de Propriété Intellectuelle du présent Contrat. Le Client bénéficie d'une licence limitée, non exclusive et non transférable pour utiliser les Livrables pendant la durée de validité de son abonnement.
- 16.4 Les frais relatifs aux Services Professionnels seront ceux indiqués dans le Bon de Commande ou l'Annexe Commerciale / SOW applicable. Sauf accord écrit contraire, les Services Professionnels seront fournis sur une base de régie (temps et matériaux) et seront facturés soit à l'avance pour des forfaits, soit à l'achèvement des étapes (milestones) concernées, soit mensuellement à terme échu. Tous les frais seront payables conformément à la clause relative aux Frais et au Paiement du présent Contrat. La facturation des Services Professionnels sera distincte et indépendante de la facturation de l'abonnement SaaS, et ne sera pas conditionnée à celle-ci. Le Client s'engage à rembourser les coûts et dépenses engagés par Thinkproject dans le cadre de l'exécution des Services Professionnels, tels que convenus entre les Parties (agissant raisonnablement) et/ou tels que prévus dans l'Annexe Commerciale ou le SOW.
- 16.5 Toute modification de la portée, du calendrier ou du coût des Services Professionnels devra faire l'objet d'un accord écrit entre les Parties, au moyen d'un avenant (change order) ou d'une Annexe Commerciale / SOW mise à jour.
- 16.6 La fourniture de Services Professionnels n'affectera ni ne modifiera les obligations de Thinkproject relatives au Service SaaS, y compris ses engagements en matière de disponibilité, de performance ou de support, sauf stipulation contraire expresse dans l'Annexe Commerciale applicable.
- 16.7 Sauf accord contraire, chaque Annexe Commerciale / SOW relative aux Services Professionnels commencera à la date de début qui y est spécifiée et se poursuivra jusqu'à l'achèvement des Services ou jusqu'à sa résiliation conformément à la clause Durée et Résiliation du présent Contrat.
- 16.8 Le Client devra :
- fournir à Thinkproject un accès approprié au personnel désigné du Client et nommer un ou plusieurs interlocuteurs disposant d'un pouvoir de décision, lesquels accorderont l'accès aux informations et systèmes nécessaires et assureront l'implication des services et du personnel pertinents (y compris les responsables d'applications, architectes ou administrateurs) essentiels à la bonne exécution des Services ;
 - mettre à disposition le matériel opérationnel et les systèmes d'exploitation de base, incluant sans limitation les logiciels, licences, serveurs, équipements réseau, mesures de sécurité physiques et logiques des centres de données (datacenters), câbles et tout autre matériel ou dispositif nécessaire à l'exécution des Services ;
 - déclarer qu'il détient les droits appropriés permettant à Thinkproject d'utiliser et/ou de modifier tout logiciel ou produit dans le cadre des Services, et garantir que l'accès et l'utilisation par Thinkproject de tout matériel, fichier, licence, logiciel ou équipement fourni par le Client à Thinkproject, aux fins de la fourniture des Services et de tout éventuel Livrable, ne contreviennent à aucun accord conclu avec des tiers ni n'enfreignent les droits de tiers ; et

- d. s'assurer que les systèmes et données auxquels le Client donne accès à Thinkproject dans le cadre de la fourniture des Services peuvent également être exploités ou traités par Thinkproject à cette fin.
- 16.9 Thinkproject peut recourir aux services de sous-traitants pour fournir les Services et demeure pleinement responsable de l'exécution de leurs prestations.

17. Dispositions diverses

- 17.1 En cas de litige qui ne peut être résolu facilement dans un délai de 30 jours, les Parties s'engagent à porter le différend au niveau de leur direction respective, laquelle se réunira en personne ou par téléphone dans un délai de 15 jours à compter de la réception de la notification du litige, afin de tenter de résoudre les points en suspens de bonne foi et dans un esprit de collaboration.
- 17.2 Sur demande et sans que cette demande puisse intervenir plus d'une fois sur toute période de douze (12) mois, Thinkproject fournira un certificat d'assurance en cours de validité à tout moment pendant la durée du présent Contrat. Chaque police d'assurance sera souscrite auprès d'un assureur agréé, autorisé à exercer son activité et disposant d'une notation « A- » ou supérieure.
- 17.3 Aucune modification ni renonciation à un droit ou à un recours relatif au présent Contrat ne sera valable ou opposable, sauf si elle est faite par écrit et signée par les Parties. Tout retard ou toute omission dans l'exercice, ou encore l'exercice unique ou partiel d'un droit ou d'un recours ne constitue pas une renonciation à ce droit ou à tout autre droit ou recours, et n'empêche ni ne limite l'exercice ultérieur de ce droit ou de tout autre droit ou recours.
- 17.4 Si une disposition ou une partie d'une disposition du présent Contrat est ou devient invalide, illégale ou inapplicable, elle sera réputée supprimée, sans que cela n'affecte la validité et l'applicabilité des autres stipulations du présent Contrat.
Si une disposition ou une partie d'une disposition du présent Contrat est réputée supprimée en vertu de la présente clause, les Parties négocieront de bonne foi afin de convenir d'une disposition de remplacement permettant, dans toute la mesure du possible, d'atteindre le résultat commercial initialement recherché par la disposition concernée.
- 17.5 Aucune des Parties ne sera considérée comme en violation du présent Contrat ni tenue responsable de tout retard ou manquement dans l'exécution de ses obligations, tant et dans la mesure où ce retard ou manquement résulte d'événements, circonstances ou causes échappant à son contrôle raisonnable. Si la période de retard ou de non-exécution se poursuit pendant trente (30) jours, la Partie non affectée pourra résilier le présent Contrat en adressant à la Partie affectée un préavis écrit d'au moins quinze (15) jours.
- 17.6 Le Client ne devra pas, sans l'accord écrit préalable de Thinkproject, céder, transférer, grever d'une sûreté, nantir, sous-traiter, déléguer, constituer en fiducie ou autrement disposer de tout ou partie de ses droits et obligations au titre du présent Contrat. Thinkproject pourra, à tout moment, céder, grever d'une sûreté, nantir, sous-traiter, déléguer, constituer en fiducie ou autrement disposer de tout ou partie de ses droits et obligations au titre du présent Contrat, sous réserve d'en informer préalablement le Client par écrit.
- 17.7 Pendant la durée du présent Contrat et pendant une période de 6 mois suivant son expiration ou sa résiliation, aucune des Parties ne devra recruter ni contracter, que ce soit en qualité de salarié ou de prestataire indépendant (directement ou par l'intermédiaire d'un tiers), les employés de l'autre Partie ni les prestataires engagés par cette Partie qui ont été impliqués dans l'exécution du présent Contrat ou la fourniture des Services au cours des six mois précédents. Toute violation de la présente clause constituera un manquement substantiel au présent Contrat, sauf accord écrit contraire entre les Parties.
- 17.8 Le présent Contrat est régi par les lois de la juridiction dans laquelle l'entité Thinkproject concluant le présent Contrat est enregistrée, à l'exclusion de ses règles de conflit de lois. Chaque Partie accepte irrévocablement que les tribunaux de la juridiction dans laquelle

l'entité Thinkproject concluant le présent Contrat est enregistrée aient compétence exclusive pour connaître de tout litige ou toute réclamation découlant du présent Contrat, de son objet ou de sa formation, ou s'y rapportant (y compris les litiges ou réclamations de nature non contractuelle).

- 17.9 Aucune disposition du présent Contrat n'a pour objet ni pour effet de créer un partenariat entre les Parties, ni d'autoriser l'une des Parties à agir en qualité de mandataire de l'autre. Aucune des Parties ne dispose du pouvoir d'agir au nom ou pour le compte de l'autre, ni de l'engager de quelque manière que ce soit (notamment, sans limitation, en formulant une déclaration ou garantie, en contractant une obligation ou une responsabilité, ou en exerçant un droit ou un pouvoir).
- 17.10 Aucun tiers, qu'il soit ou non mentionné dans le présent Contrat, ne pourra se prévaloir des stipulations du présent Contrat ni en demander l'exécution.
- 17.11 Sauf stipulation contraire dans une Annexe appropriée, le Client accorde par les présentes à Thinkproject un droit et une licence révocables pour : (a) utiliser le nom du Client afin de l'identifier comme client de Thinkproject sur les sites internet de Thinkproject, dans des présentations, supports marketing ou tout autre support (ensemble, les « Supports Marketing ») ; et/ou (b) utiliser le logo du Client afin de l'identifier comme client de Thinkproject dans les Supports Marketing de Thinkproject. Sans préjudice de ce qui précède, et après le déploiement des Services, le Client accepte de participer à une étude de cas concernant Thinkproject et ses Services, laquelle pourra être publiée par Thinkproject dans ses Supports Marketing.
- 17.12 Les Parties sont tenues de respecter l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin, y compris, sans limitation, le United States Foreign Corrupt Practices Act et le United Kingdom Bribery Act. Chaque Partie déclare, garantit et s'engage à ne pas, par quelque acte que ce soit, placer l'autre Partie en situation de violation de ses obligations. Dans l'exécution de ses obligations au titre des présentes, chaque Partie : (i) reconnaît et accepte qu'elle n'a pas, directement ou indirectement, offert de verser, promis, autorisé ou accepté, et qu'elle n'offrira pas de verser, ne promettra pas, n'autorisera pas et n'acceptera pas, directement ou indirectement, tout paiement ou toute chose de valeur, y compris des pots-de-vin, cadeaux et/ou dons, à destination ou en provenance d'un agent public, d'autorités réglementaires ou de toute autre personne, dans le but d'influencer, d'inciter ou de récompenser tout acte, omission ou décision afin d'obtenir un avantage indu, notamment pour obtenir ou conserver un marché ; et (ii) respectera l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin. Chaque Partie notifiera immédiatement l'autre Partie, ou ses représentants ou mandataires, dès qu'elle aura connaissance de toute violation du présent article.
- 17.13 Chaque Partie s'engage, dans l'exécution de ses obligations au titre du présent Contrat de Vente, à respecter l'ensemble des lois, textes législatifs et réglementaires applicables en matière de lutte contre l'esclavage, en vigueur à tout moment et auxquels elle est soumise, y compris, le cas échéant, le UK Modern Slavery Act 2015.
- 17.14 À la date (ou aux dates) du Contrat de Vente, chaque Partie déclare et garantit à l'autre que (i) elle n'est pas détenue ou contrôlée par, (ii) ne détient ni ne contrôle, et (iii) n'est pas placée sous contrôle commun avec (dans chaque cas, directement ou indirectement, individuellement ou collectivement) toute personne ou entité (y compris tout administrateur ou dirigeant social) faisant l'objet de Sanctions ; qu'elle n'est pas une agence ou un organisme, ni une entité détenue ou contrôlée par le(s) gouvernement(s) d'un Pays sous Embargo ; et qu'elle n'est pas située, constituée ou résidente dans un Pays sous Embargo, ni détenue ou contrôlée, directement ou indirectement, par toute personne située, constituée ou résidente dans un Pays sous Embargo. Aux fins de la présente clause, le terme « Sanctions » désigne toute sanction administrée par le gouvernement des États-Unis (y compris, sans limitation, les sanctions administrées par l'Office of Foreign Assets Control du Département du Trésor des États-Unis), le gouvernement du Royaume-Uni, l'Union européenne ou tout État membre de l'Union européenne, le gouvernement de Singapour, le Conseil de sécurité des Nations unies

ou toute autre autorité compétente (« Sanctions ») ; et le terme « Pays sous Embargo » désigne tout pays ou territoire faisant l'objet de Sanctions ou soumis à des embargos commerciaux ou économiques administrés par le gouvernement des États-Unis, notamment Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, la Russie, la Syrie, le Venezuela, ainsi que les régions de Crimée, de Louhansk et de Donetsk en Ukraine (dans la mesure où ces pays ou territoires restent soumis à des Sanctions) ; le gouvernement du Royaume-Uni ; l'Union européenne ou tout État membre de l'Union européenne ; le gouvernement de Singapour ; le Conseil de sécurité des Nations unies ; ou toute autre autorité compétente.

- 17.15 Le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties et remplace et annule tous accords, promesses, garanties et ententes antérieurs ou contemporains entre elles, qu'ils soient écrits, oraux ou implicites, relatifs à son objet. En cas d'incohérence entre les dispositions du corps principal du présent Contrat et celles des Annexe(s) Commerciale(s), les dispositions de l'Annexe Commerciale prévaudront (le cas échéant).
- 17.16 En cas de contradiction entre les documents contractuels, l'ordre de préséance suivant s'appliquera :
 - a. l'Annexe Commerciale ;
 - b. le DPA (Annexe relative au traitement des Données);
 - c. le corps principal du Contrat.
- 17.17 Thinkproject se réserve le droit de modifier le présent Contrat à tout moment. Le Client sera informé de toute modification substantielle.
- 17.18 Le présent Contrat peut être signé en plusieurs exemplaires, y compris au moyen d'exemplaires transmis par télécopie ou au format PDF, ou par signature électronique, chacun de ces modes de signature ayant force obligatoire.
- 17.19 Toute notification au titre du présent Contrat devra être faite par écrit et envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception, par courrier électronique, sous réserve de la réception d'un accusé de lecture, ou par un service de livraison express national ou international reconnu, aux coordonnées indiquées dans l'Annexe Commerciale.